



D.2018.12.12.1.3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 12 Décembre 2018

1 – TOULOUSE AEROSPACE EXPRESS**1.3 – Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché M3 2018 13403 M - Assistance à négociation foncière conclu avec le groupement SYSTRA FONCIER / SETIS / IPFEC**

L'an deux mille dix-huit, le douze décembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (M. Grass)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M. Del Borrello)	
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X	X (M. Briand à/c du point 9.10)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X	X (M. André à/c du point 9.1)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline		X (pouvoir M. Suaud)	
SUAUD Thierry	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération n° D.2017.07.05.1.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération Toulouse Aerospace Express – 3^{ème} ligne de métro et Ligne Aéroport Express.

Par délibération n° D.2017.07.05.1.2 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie, la réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express.

Par délibération D.2018.03.28.3.1 du 28 mars 2018, le Comité Syndical a autorisé Tisséo Ingénierie à signer avec le groupement SYSTRA FONCIER / SETIS / IPFEC le marché M3 2018 13403 M pour une prestation d'assistance à la négociation foncière de la 3^{ème} ligne de métro pour un montant estimatif s'élevant à 1.289.890,00 € HT et pour un montant maximum de 7 millions € HT.

Le présent avenant n° 1 a pour objet de contractualiser le bordereau des prix unitaires ayant servi à la décomposition des prix forfaitaires, l'intégration de ce document ne modifiant pas les conditions de mise en concurrence.

Le montant du marché porté à l'acte d'engagement est inchangé.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n°1 au marché M3 2018 13403 M et d'en autoriser la signature.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n° 1 au marché M3 2018 13403 M à conclure avec le groupement SYSTRA FONCIER / SETIS / IPFEC.

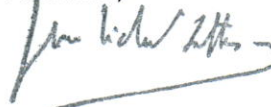
ARTICLE 2 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer le dit avenant.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES



TOULOUSE AEROSPACE EXPRESS

3^{ème} Ligne de Métro

Assistance Négociations foncières

**Avenant n° 1
M3 2018 13403 M**

Titulaire : Groupement SYSTRA FONCIER / SETIS / IPFEC



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
1, place Esquirol - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo-ingenierie.fr

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20181213-20181212-1-3D- DE Date de télétransmission : 13/12/2018 Date de réception préfecture : 13/12/2018
--

Avenant n°1

ENTRE :

La Société TISSEO Ingénierie, société établissement public local à caractère industriel ou commercial, dont le Siège Social est situé au 1 place Esquirol – BP10416 - 3104 TOULOUSE cedex 6, identifiée sous le numéro unique d'identification 408 370 740 RCS Toulouse, représentée par Philippe BUCHBERGER, Directeur,

*Ci-après désignée « **TISSEO Ingénierie** »*

ET :

La Société SYSTRA Foncier, mandataire du groupement SYSTRA Foncier/SETIS/IPFEC, dont le Siège Social est situé au 75 rue Henry Farman – 75015 Paris, identifiée sous le numéro unique d'identification 380 465 971 RCS Paris, représentée par Pascal BROSTIN, Directeur Général,

*Ci-après désignée « **SYSTRA Foncier** »*

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20181213-20181212-1-3D- DE Date de télétransmission : 13/12/2018 Date de réception préfecture : 13/12/2018
--

IL EST TOUT D'ABORD EXPOSÉ

Le marché n° M3 2018 13403 M concernant la mission d'Assistance Négociations Foncières a été notifié le 19 janvier 2018 par TISSEO Ingénierie au groupement SYSTRA Foncier – SETIS - IPFEC dans le cadre de la réalisation de la 3^{ème} Ligne de métro, pour un montant estimé de 1 289 890 € HT, tel qu'il résulte du Détail estimatif et du bordereau des prix unitaires.

Afin de renforcer les missions liées à l'assister dans le processus de sécurisation foncière nécessaire au projet de 3^{ème} Ligne de métro, TISSEO Ingénierie a décidé de faire appel aux compétences du groupement et notamment celles du mandataire.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIIT

ARTICLE 1 OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet d'intégrer les prix unitaires journaliers par catégorie de personnel intervenant sur la mission, rendus nécessaires pour l'engagement de bons de commande en complément des missions forfaitaires.

ARTICLE 2 INTEGRATION DE LA DPGF ET DES PRIX UNITAIRES

Le présent avenant permet d'intégrer en annexe 1 la décomposition des prix forfaitaires PNF2 – Evaluations ; VF – Veille foncière ; CA – Conseil et assistance tels qu'ils figurent au marché. Les prix unitaires utilisés pour cette décomposition figurent en annexe 2 du présent avenant.

ARTICLE 3 MONTANT DU MARCHÉ

Le montant maximum du marché n'est pas modifié.

ARTICLE 4 RENONCIATION

Par la signature du présent avenant, le titulaire renonce à toute réclamation et recours pour tous motifs fondés sur l'objet du présent avenant ou sur tout motif antérieur à celui-ci.

ARTICLE 5 AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Le titulaire renonce à toute réclamation fondée sur l'objet du présent avenant, ou ayant une cause antérieure à la date de signature du présent avenant.

Fait en un seul original, à Toulouse le,
Mentions manuscrites « lu et approuvé »

Le Titulaire

Tisséo Ingénierie

Philippe BUCHBERGER

Directeur Société

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20181213-20181212-1-3D- DE Date de télétransmission : 13/12/2018 Date de réception préfecture : 13/12/2018
--

M3 - ASSISTANCE NEGOCIATIONS FONCIERES - MISSIONS COMPLEMENTAIRES			
N° de prix	DESIGNATION	UNITE	PRIX UNITAIRE
AF-ASSISTANCE FONCIERE PAR CATEGORIE			
AF1	Diecteur de projet	Journée	1 020,00 €
AF2	Chef de projet	Journée	918,00 €
AF3	Expert foncier	Journée	1 275,00 €
AF4	Consultant foncier	Journée	680,00 €
AF5	Juriste foncier	Journée	680,00 €
AF6	Redacteur-formaliste	Journée	637,50 €
AF7	Chargé d'études foncieres	Journée	595,00 €
AF8	Chargé d'étude opérationnelle	Journée	510,00 €

A Paris, le 27 septembre 2018

Pascal BROSTIN
Directeur Général

SYSTRA FONCIER
72 rue Henry Farman
75015 PARIS
RCS Paris 380 465 971



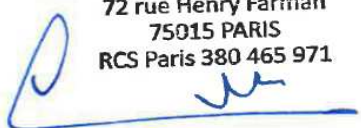
Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20181213-20181212-1-3D-
DE
Date de télétransmission : 13/12/2018
Date de réception préfecture : 13/12/2018

M3 - DECOMPOSITION DES PRIX FORFAITAIRES							
AF-ASSISTANCE FONCIERE PAR CATEGORIE		PNF2		VF- VEILLE FONCIERE		CA- CONSEIL ET ASSISTANCE	
N° de prix	DESIGNATION	JOURNEES	TOTAL HT	JOURNEES	TOTAL HT	JOURNEES	TOTAL HT
AF1	Diecteur de projet	3	3 060,00 €	2	2 040,00	5	5 100,00
AF2	Chef de projet	10	9 180,00 €	10	9 180,00	50	45 900,00
AF3	Expert foncier	30	38 250,00 €	1	1 275,00	1	1 275,00
AF4	Consultant foncier	10	6 800,00 €	10	6 800,00	5	3 400,00
AF5	Juriste foncier	2	1 360,00 €	10	6 800,00	5	3 400,00
AF6	Redacteur-formaliste		0,00 €	1	637,50		0,00
AF7	Chargé d'études foncieres		0,00 €		0,00		0,00
AF8	Chargé d'étude opérationnelle	3	1 530,00 €	5	2 550,00		0,00
TOTAL HT			60 180,00 €		29 282,50		59 075,00
TOTAL ARRONDI HT		PNF2	60 000,00 €	VF	29 000,00	CA	59 000,00

A Paris, le 27 septembre 2018

Pascal BROSTIN
Directeur Général

SYSTRA FONCIER
72 rue Henry Farman
75015 PARIS
RCS Paris 380 465 971



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20181213-20181212-1-3D-
DE
Date de télétransmission : 13/12/2018
Date de réception préfecture : 13/12/2018